

## L'association « L'Assos en Pot »

Le 15 juillet 2025

Chère Madame, cher Monsieur,

Notre association organise

**un VIDE - GRENIER**  
**le dimanche 21 septembre 2025 de 9h à 17h**  
**à la Salle des Fêtes, Le Padouenc à Empeaux**

Les places sont limitées à 40 places à l'intérieur de la salle des Fêtes et 40 places à l'extérieur de la salle des Fêtes.

- Un emplacement nu à l'extérieur (3 mètres sur 3 mètres): 6€.
- Un emplacement avec une table et une chaise à l'intérieur de la salle des Fêtes (2 mètres linéaires): 8€.

***Si vous désirez réserver un ou plusieurs emplacements, nous vous invitons à envoyer, ou déposer, à notre adresse postale:***

***L'Assos En Pot  
à l'attention de Sabine BOGAERT  
21, Impasse du Bois  
32600 AURADE***

***les pièces suivantes :***

- Le bulletin d'inscription complété lisiblement et signé
- Le règlement intérieur du vide-grenier signé
- La photocopie, recto-verso, d'une pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire)
- Votre règlement, (si règlement par chèque, veuillez le libeller à l'ordre L'Assos En Pot et mettre votre nom et prénom au dos)

***Nous attirons votre attention sur un point important : le jour du vide-grenier, nous vous demandons expressément de stationner sur le parking exposants. Nous vous remercions pour votre compréhension. Nous savons que nous pouvons compter sur vous!***

Vous aurez la possibilité également de déposer votre inscription lors de nos permanences à la Mairie d'Empeaux. (3 Allée du 8 mai 1945, 31470 Empeaux)

- \* Les vendredis 22 et 29 août 2025, de 17h à 19h
- \* Le vendredi 5 septembre 2025, de 17h à 19h

***Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 12 septembre 2025  
dans la limite des places disponibles.  
Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.***

Un espace restauration vous accueillera tout au long de cette journée sans réservation nécessaire au préalable.

Cette manifestation permettra à notre association de financer une partie de l'aménagement de notre épicerie participative « L'Emplette ». Il y aura un stand sur le vide-grenier pour plus de renseignements.

Nous espérons vous compter parmi nous. Bien sincèrement,

**L'Association « L'Assos En Pot »**

Adresse postale : 21, Impasse du Bois  
32600 AURADE  
Permanences : Mairie d'Empeaux  
3 Allée du 8 mai 1945  
31470 EMPEAUX  
Numéro de téléphone: 06 70 65 37 78  
E-mail : [moncommerceaempeaux@gmail.com](mailto:moncommerceaempeaux@gmail.com)

# L'Association « L'Assos En Pot »

Inscription au Vide-Grenier d'Empeaux

Salle des Fêtes, Le Padouenc  
31470 EMPEAUX

**Le dimanche 21 septembre 2025**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 12 septembre 2025

**A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES ET LISIBLEMENT**

<b>NOM</b>		<b>PRENOM</b>	
Né(e) le		Lieu de naissance	
Adresse			
Téléphone		Adresse e-mail	

L'adresse mail doit être parfaitement lisible car toutes les informations vous seront envoyées par mail.

<b>Pièce d'identité</b>	<input type="checkbox"/> Carte d'identité	<input type="checkbox"/> Permis de conduire	<input type="checkbox"/> Autre préciser:
Numéro			
Délivrée le			

Un seul véhicule par emplacement pour le déchargement.

Souhaite réserver		
	Nombre	TOTAL en euros
<b>Un emplacement extérieur ( 3m sur 3m): 6€</b>		
<b>Un emplacement intérieur avec une table et une chaise ( 2 mètres linéaires): 8€</b>		

Règlement						
<input type="checkbox"/> Chèque	Montant:		Banque		N° chèque	
Libellé: ASSOS EN POT. Veuillez mettre votre nom au dos du chèque.						
<input type="checkbox"/> Espèces	Montant:					
<input type="checkbox"/> Virement	Montant:	ASSOS EN POT	IBAN: FR76 1310 6005 0030 0465 2893 676		BIC: AGRIFRPP831	

## Déclaration sur l'honneur

- \* Ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion
- \* Ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du Code du Commerce)
- \* Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal)
- \* Avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur, en avoir pris connaissance et m'engager à le respecter sous peine d'exclusion

Fait le	à	SIGNATURE, précédée de la mention « lu et approuvé »
---------	---	--

Documents à joindre à la fiche d'inscription: copie de votre pièce d'identité, règlement intérieur du vide-grenier signé et chèque ou espèces.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pas retenu.**

**Adresse postale**

L'Assos En Pot, Sabine BOGAERT, 21, impasse du Bois, 32600 AURADE

**Permanences**

Mairie d'Empeaux, 3 Allée du 8 mai 1945, 31470 EMPEAUX

Tél: 06 70 65 37 78

Email: [moncommerceaempeaux@gmail.com](mailto:moncommerceaempeaux@gmail.com)

**REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER**

**Article 1**

L'association l'Assos En Pot, organise un **VIDE-GRENIER le dimanche 21 septembre 2025 de 9h à 17h, à la salle des fêtes d'Empeaux, Le Padouenc – 31470 EMPEAUX.**

Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

**Article 2**

**La réservation des stands du vide-grenier est ouverte uniquement aux particuliers pour la vente d'objets d'occasion. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant, qui à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter la manifestation immédiatement, sans possibilité de remboursement de la réservation.**

**Article 3**

**\* Nous rappelons : 1 EMPLACEMENT RESERVE = 1 SEUL VEHICULE ENTRANT SUR LE SITE POUR LE DECHARGEMENT. (2 EMPLACEMENTS RESERVES = 2 VEHICULES ENTRANTS SUR LE SITE ... etc.)**

Les emplacements sont définis et attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas être contestés par les exposants.

**\* L'installation doit se faire impérativement entre 7h et 8h30. Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 8h30 pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants.**

**\* Les places intérieures et extérieures étant limitées, elles seront attribuées par ordre d'inscription. Si vous ne pouvez obtenir une place selon votre choix, nous vous contacterons pour vous proposer une alternative.**

**Article 4**

**Les emplacements et le marquage des stands doit être respecter dans un souci de sécurité et pour une meilleure circulation des véhicules. Les issues de secours de la salle des Fêtes doivent être accessibles à tout moment.**

**Pour le bon déroulement de l'installation des exposants, les véhicules doivent suivre le circuit de circulation et être déchargés rapidement. Ils seront ensuite dirigés vers les parkings environnants. Aucun véhicule ne pourra stationner dans l'enceinte du vide-grenier entre 9h et 17h.**

**Article 5**

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets, œuvres ou marchandises présentés. La vente devra se faire sous la responsabilité des exposants. En cas de fausse déclaration, l'association ne peut être tenue comme responsable pénalement et juridiquement. Les exposants devront assurer une permanence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.

**Article 6**

**Sont interdits : La vente**

- D'animaux vivants ou empaillés (chiens, chats, poissons, hamsters ...) et tous types de végétaux
- Tout produit alimentaire et alcool
- Les contenants de gaz et tous les produits liquides inflammables et les peintures
- Les produits illicites et tous types d'armes (pièges à mâchoires, armes de poing, armes à feu, munitions, couteaux ...)
- La vente de CD, DVD musiques et films copiés et jeux gravés

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu responsable. Les objets exposés (ainsi que leur provenance) demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à ses risques et périls. Les exposants feront le nécessaire en termes d'assurance à souscrire pour leur couverture. Les organisateurs ne

pourront être tenus pour responsables en cas de perte, vol, casse ou toute autre détérioration par cas fortuit ou de force majeure.

#### **Article 7**

A la clôture du vide-grenier, les emplacements devront être rendus nettoyés et débarrassés de tous déchets.

#### **Article 8**

**La réservation sera effective à la réception du dossier complet qui doit impérativement comprendre :**

- Fiche d'inscription
- Règlement intérieur du vide-grenier signé
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité **de la personne présente sur le stand le jour du vide-grenier**
- Chèque, espèces ou virement bancaire

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 septembre 2025, dans la limite des places disponibles et sans obligation de la part des organisateurs.**

**Aucun remboursement ne sera effectué sous aucun prétexte.** De même, le vide-grenier se déroulant en partie en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries ou manifestation ne relevant pas du fait des organisateurs.

#### **Article 9**

Les organisateurs établiront un registre conforme à la législation, dans lequel doivent figurer tous les renseignements demandés sur la fiche d'inscription. Ce registre sera déposé en mairie.

#### **Article 10**

Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement, à la suite de quoi, aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

Signature de l'exposant

**Précédée de la mention « lu et approuvé »**

**Nom :**

**Prénom :**

L'Association L'Assos En Pot

Adresse postale: 21, Impasse du Bois

32600 AURADE

Adresse des permanences: Mairie d'Empeaux

3 Allée du 8 mai 1945

31470 EMPEAUX

**[moncommerceaempeaux@gmail.com](mailto:moncommerceaempeaux@gmail.com)**

Tel: 06 70 65 37 78